



## CHARTRE DU CHŒUR INSPIRATIONS

### Le projet du chœur :

Le chœur *Inspirations*, en regroupant des **jeunes chanteur.euse.s** expérimenté.e.s de 18 à 30 ans en Auvergne-Rhône-Alpes, se veut un chœur ancré sur son territoire et ambassadeur hors de ses murs, en France comme à l'étranger. Défendant avec ferveur la création comme la tradition, tous styles musicaux confondus, *Inspirations* veut mettre l'excellence chorale à la portée des oreilles et des yeux de toutes et tous en proposant de découvrir la musique chorale hors des sentiers battus et en allant à la rencontre des publics. Étant un chœur itinérant, chaque session de travail est aussi **un moment de rencontre avec la population accueillante** : choristes ou instrumentistes locaux, jeunes de MJC ou de maisons de quartier, résidents de maison de retraite ou de centre médico-sociaux... Mini concerts, ateliers participatifs ou échanges d'expérience seront l'occasion de partager et transmettre.

Les chanteur.euse.s d'*Inspirations* constituent une véritable troupe artistique partageant une aventure musicale et humaine faite d'expérimentations chorales. Utiliser sa voix ne peut pas se faire sans mobiliser le corps. C'est dans cette idée de mise en mouvement que seront régulièrement invité.es des artistes danseur.euse.s, chorégraphes, comédien.ne.s ou metteur.euse.s en scène pour faire travailler les chanteurs et aller dans le sens de créations artistiques vivantes et originales.

Peu de jeunes aujourd'hui chantent en chœur, n'en ayant pas l'occasion ou ayant une vision un peu réductrice de cette discipline. C'est pour faire évoluer les idées reçues que le chœur *Inspirations* veut se faire entendre et donner envie à d'autres jeunes de chanter et de construire ensemble, dans un esprit de convivialité, d'écoute, de bienveillance, de sincérité et de partage. Un projet **artistique** ET un projet **citoyen** !

### Votre engagement :

En faisant le choix de venir chanter au sein du chœur Inspirations, vous vous engagez à :

- être **présent.e à l'ensemble des répétitions et concerts** prévus grâce au planning qui vous est transmis (cf section "Saison/ session et week-ends" plus bas). Vous acceptez de prendre part de manière active aux activités de rencontres et d'échanges ayant lieu durant ces sessions et étant constitutifs du projet artistique du chœur.  
Toute **absence** à un week-end doit être **justifiée et signalée** par mail auprès de la direction artistique (choeurinspirations@gmail.com). Les absences répétées, injustifiées ou le non-respect des horaires peuvent être une cause possible d'exclusion du chœur.
- **déchiffrer totalement le répertoire**, envoyé bien en amont des sessions de travail, avant le début des sessions.
- **vous engager dans l'association** en participant à la vie du chœur et à son bon fonctionnement, selon votre temps, vos envies et vos compétences.

### Durée :

**L'engagement se fait pour une saison complète (de septembre à août)**, dans la perspective de pouvoir rester au moins l'année suivante également.

### Saison / session et week-ends :

Les dates de session et de week-ends sont communiquées à l'avance de manière à ce que chacun.e puisse se rendre disponible. **Il s'agit de 6 à 8 week-ends dans l'année scolaire (de septembre à août) et d'une session de 6 à 8 jours en été.**

En général, les week-ends se déroulent du samedi 12h (pique-nique partagé) au dimanche en fin

d'après-midi (vers 18h) avec possibilité de concerts le samedi soir ou le dimanche après-midi. Ce calendrier est ajustable en fonction des partenaires de chaque session de travail. La présence à **la totalité** du week-end est nécessaire.

#### Activités supplémentaires :

Il est possible que le chœur soit invité à participer à d'autres manifestations que celles décrites plus haut et que ces propositions arrivent plus tardivement, une fois le planning déjà établi. Avant d'engager le chœur dans ces manifestations, qui par définition sortent du cadre de votre engagement de base, un sondage sera réalisé pour s'assurer de la présence de chacun.e.

#### L'adhésion à l'association :

Tous les membres du chœur doivent adhérer à l'association et s'acquitter d'une **cotisation annuelle de 10€ euros**. Une **contribution supplémentaire** est demandée au titre de la **participation aux frais d'hébergement et de repas**. Celle-ci varie d'un **minimum de 140€** à 440€ selon les possibilités de chacun.e. Des facilités de paiement peuvent être envisagées sur demande.

#### Droit à l'image\* :

Dans le cadre de la promotion du chœur et de la communication faite par l'association, **les chanteur.euse.s acceptent sauf mention contraire expresse que les photos prises lors des sessions de travail et des concerts sur lesquelles j'apparais soient utilisées sans durée de temps et ce sur tous les supports matériels et immatériels possibles** (affiches, flyers, articles de presse, sites internet, réseaux sociaux...)

*\*Voir formulaire dédié au droit à l'image à remplir lors de l'adhésion*

### **Notre engagement :**

L'association se charge de l'organisation matérielle et logistique des sessions de répétition et des concerts : réservation des salles de répétition et de concert, logement et restauration des choristes, etc. Elle coordonne la communication interne au sein du chœur et externe vers le public. Elle prend en charge tous les aspects pédagogiques et la rémunération des intervenants artistiques.

#### Les déplacements :

Les déplacements aller-retour pour participer aux week-ends et à la session d'été sont à la charge des chanteur.euse.s. Si le lieu est excentré, un car peut être mis à disposition par l'association depuis la grande ville la plus proche.

#### Les logements, les repas :

Ils sont organisés par l'association et peuvent se faire avec tout le chœur sur des lieux d'hébergement collectifs (gîtes de groupe, internats, auberges de jeunesse) ou chez l'habitant. Les repas des samedi soir et dimanche midi sont organisés par l'association et prendront en compte les différents régimes alimentaires.

#### La tenue de concert :

Elle est à charge des choristes.

#### Les partitions :

Elles sont prises en charge par l'association et envoyées à chaque chanteur.euse en amont des premières répétitions. Il s'agit d'un livret de photocopies, l'association adhérant à la SÉAM qui gère la redistribution des droits aux compositeurs et aux éditeurs.

#### Communication interne et contacts :

La communication interne est gérée par l'association à qui les mails doivent être adressés (association.inspirations@gmail.com).

**Nom-Prénom :** \_\_\_\_\_

**Signature** (précédée de la mention *lu et approuvé*)